

SÉANCE DU 2024-08-05

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 05^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, AUBERT TURCOTTE ET AURÉLE TURCOTTE. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2024-08-05

2024-08-125

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 2024-07-02 et 2024-07-08
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Adoption du règlement 374-24
6. Carte de crédit
7. Programme d'aide à la voirie locale
8. Entente quinquennale du réseau de surveillance volontaire des lacs
9. Comité de développement
10. Don :
11. Correspondance
12. Varia :
 - a)
 - b)
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Aurèle Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2024-08-126

2. Adoption des procès-verbaux du 2024-07-02 et 2024-07-08

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2024-07-02 et 2024-07-08 tel que rédigé.

2024-08-127

3. Lecture et adoption des comptes du mois

AIR LIQUIDE	68.43
ALARME 911	2 676.98
ALIMENTATION N.M. INC.	1 169.66
AQUATECH	1 333.32
AQUAZONE	98.86

BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	283.63
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	154.96
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	199.60
CONSTRUCTION D'ÉQUERRE INC.	30 475.71
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	407.99
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	226.28
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	14 427.35
FM SPORTS AMQUI	17.24
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	30.00
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	21.75
GARAGE DENIS SHEEHY INC.	5 273.04
GLS	9.92
H2LAB	132.11
HYDRO QUEBEC	1 697.81
J. F. EXCAVATION & SERVICES	315.00
LIETTE LEMIEUX	130.00
LIBERTEVISION INC.	275.94
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE	2 565.72
MEDIAL SERVICES-CONSEIL-SST	1 068.22
MRC DE LA MATAPÉDIA	233.39
PIÈCE D'AUTOS DR INC	36.68
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC	470.28
PROPULSE ÉNERGIE SEC SONIC	3 592.52
SPORT EXPERTS	2 462.30
TELUS	51.65
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	605.79
TRANSPORT JACQUES COUTURIER	2 150.03
TRANSPORT JMF LAPIERRE	14 642.32
UNORIA COOPÉRATIVE	222.38
XEROX CANADA LTÉE	310.19

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois d'aout 2024 pour un total de 87 768.62\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2024-08-128

5. Adoption du règlement 374-24 : Régissant le paiement des comptes de taxes en cinq versements

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'adopter le règlement 374-24 régissant le paiement des comptes de taxes en cinq versements

Article 1

Le préambule faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Chaque fois que le total de toutes les taxes y compris les tarifs et les compensations à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300.00\$ pour chacune des unités d'évaluation le compte est alors divisible en 5 versements égaux.

Article 3

L'échéance pour le premier versement est fixée au 30e jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

Article 4

L'échéance du 2^e, 3^e, 4^e et 5^e versement et fixé au premier juillet, premier septembre premier octobre et premier novembre

Article 5

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences présenter aux articles 3 et 4

Article 6

Les perceptions des taxes municipales mentionnez ci-dessus s'appliquent également au supplément de taxes municipales, certificats d'évaluations périodiques ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

Article 7

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance les intérêts ne sont imposer que sous le versement échu et le délai de perception applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

Article 8

Le présent règlement abroge tout autre règlement ou disposition incompatible avec lui.

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2024-08-129

6. Carte de crédit

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'autoriser monsieur Jean-Noël Barriault directeur général et greffier trésorier à déposer une demande de carte de crédit auprès de Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia avec une limite de 1000\$

2024-08-130

7. Programme d'aide à la voirie locale

Attendu qu'a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu qu'a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, Monsieur le conseiller Aurèle Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur le maire Jean-Côme Lévesque est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2024-08-131

8. Entente quinquennale du réseau de surveillance volontaire des lacs

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand soit partenaire du projet de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour la période allant de l'été 2024 à l'été 2028 inclusivement et autorise le paiement des frais annuels pouvant varier entre 120\$ et 600\$ plus 100\$ de frais de coordination pour OBVMR.

2024-08-132

9. Comité de développement

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'acheter les module de vélo au comité de développement au montant de 2000.00\$

10. Don

Il n'y a pas de don

11. Correspondance

La correspondance est lue

12. Varia

13. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2024-08-133

14. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Aurèle Turcotte et résolu unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier